Le Concours

Œuvres sur support papier dans les disciplines : Aquarelle, Lavis, Gouache Dessin, Pastel, Fusain…

1er Prix 200 euros

2ème Prix 100 euros

Prix spéciaux

Lots de fournitures de Beaux-Arts

L'association organisatrice a le soutien du Conseil Général de l'Ariège, et de la Commune de Biert, ainsi que d'organismes partenaires et de magasins de fournitures de Beaux-Arts :

Le concours d'Aquarelle de Biert est organisé par l'association *Biert Aoué*, dont l'objet est de favoriser le développement de la vie culturelle et des loisirs dans la commune de Biert.

Siège social : Mairie 09320 Biert
tel 06 86 72 19 94
fax 05 61 96 95 25
secretaire@biert.com

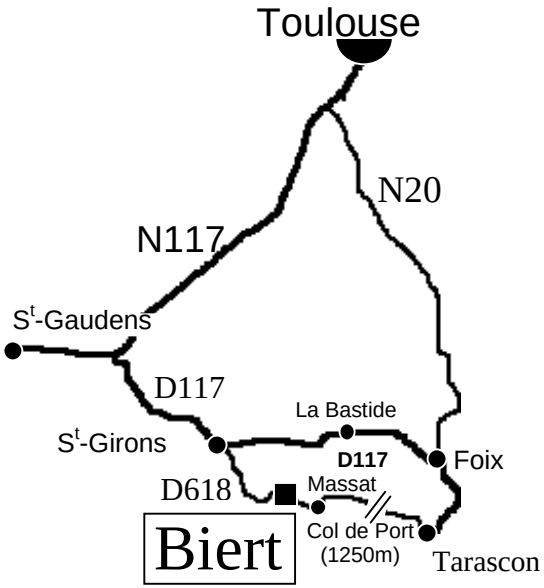

Biert est à 25 km de St-Girons en direction du Col de Port

Renseignements sur le concours
05 61 96 91 63

Formulaire d'inscription au verso et également sur le site internet :
www.biert.com

2ème Concours d'aquarelle de Biert (09)

dimanche 10 août 2008

Œuvre primée au concours 2001

Le Règlement du concours

Art. 1 : Le concours d'Aquarelle de Biert est organisé par l'Association *Biert Aoué.* Il est ouvert aux artistes, professionnels ou amateurs, réalisant des œuvres sur **support papier**.

Art. 2 : Sont admises à concourir les œuvres d'Aquarelle proprement dites, ainsi que les œuvres d'autres techniques sur support papier (Lavis, Gouache, Dessin, Pastel, Fusain…)

Art. 3 : Le concours se déroulera **dimanche 10 août 2008** de 9h30 à 17h, en extérieur, dans les limites de la commune de Biert.

Art. 4 : Les candidats s'inscriront en envoyant un bulletin d'inscription accompagné du montant du droit d'inscription (**12 euros**) à :

Association « Biert Aoué »
Mairie, 09320 Biert.

Art. 5 : Il est demandé aux candidats de s'inscrire avant le **1er août.** On admettra néanmoins les candidats jusqu'au jour même du concours à midi.

Art. 6 : **Le sujet consiste à interpréter une composition évoquant des vues ou des scènes du village de Biert ou de ses environs, dans les limites du territoire communal.**

Art. 7 : Le format minimum de l'oeuvre est de 21 x 29,7 cm, le maximum de 50 x 65 cm.

Art. 8 : Le matériel n'est pas fourni par les organisateurs.

Art. 9 La validation des feuilles vierges se fera à partir de 9h30, et jusqu'à midi, au Bureau d'accueil du concours, au parvis de l'église de Biert.. Un candidat peut faire valider plusieurs feuilles, mais n'en déposera qu'une seule au concours.

Art. 10 : Les œuvres seront remises à 17 h, sans cadre ni signature.

Art. 11 : Le jury se réunira à 17h 15. La remise des prix se déroulera aussitôt après la délibération..

Art. 12 : Les œuvres présentées au concours restent propriété de leur auteur. À l'issue de la remise des prix, ces oeuvres seront exposées au public, jusqu'à 19h30, avec mise en vente possible.

L'Exposition

Les artistes participant au concours, ainsi que les artistes biertois, ont la possibilité d'exposer des œuvres de leur composition dans les techniques admises au concours, selon l'une ou l'autre des formules suivantes, ou les deux :

- auprès d'eux, en plein air, pendant qu'ils composent pour le concours.
- dans l'église, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, une présence permanente étant assurée par l'association *Biert Aoué* pendant ces créneaux.

L'association organisatrice installera des grilles d'exposition. Les exposants feront leur affaire de l'accrochage de leurs œuvres sur les grilles, ainsi que de leur éclairage; ils peuvent amener des spots appropriés ainsi que du câble électrique pour raccordement aux prises murales, sachant que la distance entre grilles et prises n'excède pas 15 mètres.

Les artistes candidats au concours seront accueillis à partir de 9h00 au Bureau installé au parvis de l'église, où un café leur sera servi.

Ils peuvent apporter leur pique-nique. Ils disposeront à cet effet d'un espace abrité.(Boisson et café offerts par l'association organisatrice).

On leur remettra également une liste des restaurants de Biert et de Massat

.

BULLETIN D'INSCRIPTION

À découper et retourner sous pli postal à :

Association « *Biert Aoué*»
Mairie 09320 Biert

avant le 1er août 2008

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Je m'inscris au concours d'Aquarelle du 10 août 2008 à Biert, et je joins un chèque à l'ordre de *« Association Biert Aoué»* d'un montant de 12 euros. correspondant à mon inscription

J'ai l'intention d'exposer …… oeuvres dans l'église de Biert pendant la journée du concours.

J'accepte le Règlement du concours, ainsi que les conditions de l'Exposition.

Date et signature :